

COMMUNIQUE DE LA CFDT RETRAITES DES HAUTES PYRÉNÉES

L'Union Territoriale des Retraité(e)s CFDT des Hautes Pyrénées (UTR CFDT) a réuni ses adhérents le mardi 13 décembre à la bourse du travail à TARBES.

Les points débattus :

Des constats et des revendications :

1) Une baisse conséquente du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre :

Les pensions et les retraites ont évolué moins rapidement que l'inflation, si l'augmentation des 4% est intervenue au mois de juillet elle est loin de compenser l'augmentation du coût de la vie qui avoisine les 8%. À cette perte s'ajoute la taxation des retraites complémentaires de 1%, plus les 0,3 % de CSG supplémentaires.

Ce que nous exigeons : La CFDT retraités demande que la revalorisation des pensions soit basée sur l'inflation et revendique un minimum égal au SMIC.

2) Accéder à des soins de qualité :

Déserts médicaux, difficulté pour trouver un médecin traitant, absence de suivi à domicile, éloignement des centres de santé, manque de coordination entre intervenants médicaux et paramédicaux, dépassement d'honoraire, temps d'attente pour certains rendez-vous, La CFDT retraités propose au-delà des aspects purement médicaux, d'adopter une vision globale de la personne pour prévenir la dépendance.

3) Perte d'autonomie.

La loi sur l'**accompagnement de la perte d'autonomie** prévue par le gouvernement HOLLANDE est purement et simplement abandonnée, alors qu'une 5^{ème} branche avait été instaurée auprès de la sécurité sociale.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 sur son volet autonomie n'est pas à la hauteur des attentes des personnes âgées, les mesures proposées sont nécessaires mais loin d'être suffisantes.

Pour les EHPAD :

- Renforcement des mesures de contrôle des établissements et services médicaux-sociaux (affaire Orpéa)
- Garantir la mise en œuvre effective de sanctions financières à l'encontre de pratiques illégales.
- Réforme de la tarification des soins à domicile (SSIAD, SPASAD)
- Encadrement : arriver à 1 salarié pour 1 résident et obtenir une norme nationale.

Faciliter la recherche de spécialistes travaillant en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires)

Lutte contre l'isolement en renforçant le temps dédié à l'accompagnement (mesure envisagée en 2024 déployée jusqu'à 2028 !!).

4) **Accompagnement de la fin de vie :**

Le droit à mourir dans la dignité implique d'être acteur de sa fin de vie, ce droit nécessite une multiplication et une meilleure implantation des soins palliatifs.

Nous suivons attentivement la discussion parlementaire sur le suicide assisté ou euthanasie.

5) **Les adhérents CFDT retraités 65 ont des préoccupations plus proches à savoir :**

L'hôpital unique dit de LANNE réunira les hôpitaux de TARBES, LOURDES et VIC Bigorre et englobera les urgences de BAGNERES. A partir de là, nous engageons l'action syndicale pour que ce nouvel outil soit réellement à la hauteur des besoins sanitaires de la population et des exigences professionnelles des salariés du secteur. Dès à présent, des constats négatifs s'imposent :

- Cet hôpital aura un nombre de lits inférieur par rapport à l'existant,
- Cet hôpital éloignera le centre de soins de certains malades ou accidentés
- Il est prévu une baisse de personnel du fait de la concentration des services.

En plus de toutes ces interrogations, les retraités CFDT 65 sont solidaires envers les actifs et demandeurs d'emploi à savoir :

- La nouvelle réforme mise en place par le gouvernement envers les demandeurs d'emploi sur leurs indemnités et la durée de l'indemnisation est à notre avis une très mauvaise interprétation du chômage remettant en cause le paritarisme. Nous la condamnons.
- D'autre part la **future loi sur la retraite** ne tient aucun compte des avis du C.O.R., ni des organisations syndicales et professionnelles. Pour la CFDT le projet de remise en cause de l'âge de la retraite à 62 ans est une aberration compte tenu qu'actuellement trois travailleurs sur cinq qui partent en retraite sont en longue maladie ou en invalidité ou au chômage. De plus dans la future réforme sur les retraites, la pénibilité et les carrières longues sont quelque peu mises de côté et renvoyées aux calendes grecques.

- Bien d'autres questionnements ont animé la réunion à savoir :

L'éloignement des services publics, des commerces de proximité, des banques, des transports collectifs en milieu rural pose problèmes aux personnes vulnérables, personnes âgées ou handicapées. Idem pour l'utilisation obligatoire de l'informatique pour de plus en plus de démarches administratives (demande de Cl...). Le quadrillage des Maisons de Services Publics doit être renforcé pour encore plus de proximité.

C'est pour tout cela que l'UTR CFDT 65 a interpellé les deux députés nouvellement élus afin d'évoquer les problèmes dénoncés ci-dessus :

A ce jour seul M. MOURNET nous a reçus le 2 décembre à sa permanence à LOURDES : Membre de la Commission Sociale à l'Assemblée Nationale, il souhaite que « la réforme sur la retraite soit réalisée au plus vite pour équilibrer le budget, dit-il, compte tenu que le rapport du COR ne tient pas compte du vieillissement de la population active ! »...

En conclusion, l'UTR CFDT 65 demeure vigilante et s'inscrit d'ores et déjà dans les diverses actions à venir, afin d'infléchir la politique gouvernementale et patronale. Elle défendra toujours les acquis sociaux gagnés et équitables.

Malgré les temps difficiles financièrement et économiquement et les incertitudes géopolitiques internationales, le bureau de l'UTR CFDT 65 présente aux adhérents et à leurs familles les meilleurs vœux pour 2023.